

Rapport de la commission de Gestion Exercice 2012



Conseil communal
Gimel

Gimel, le 3 juin 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Christophe Pasche, président
Carole Bourgeois
Frédéric Debonneville
Daniel Egli, rapporteur
Michel Jaccard
Sébastien Debonneville, suppléant
Antoine Durussel, suppléant

s'est réunie à 12 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2012.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91 ss. du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2012. De même, elle a visité les biens communaux suivants :

- la salle omnisport
- le centre des jeunes
- la station de pompage du Marais

Introduction

La comptabilité est attestée par le rapport du bureau fiduciaire Cofirev Sàrl à Bière.

La commission a eu à sa disposition, l'ensemble des justificatifs, documents comptables et rapports. Comme pour l'année dernière, le tableau comparatif des charges et revenus sur 5 ans a été fort apprécié. Elle a procédé à l'examen des comptes par la comparaison des montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointage.

Quatre préavis ont eu des incidences sur l'exercice 2012, à savoir 05-2009 « Extension du réseau du gaz Fort-Billard-Martinet, 02-2011 « Modération du trafic au carrefour des routes d'Aubonne-Rolle », 10-2011 « Travaux d'entretien de la STEP » et 04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz » dont les travaux ne sont pas encore terminés. Quant au préavis 02-2011 « Modération du trafic », la situation provisoire au 31.12.2012 s'élève à CHF 166'520 sur un crédit accordé de CHF 105'000. Nous relevons que des travaux qui n'avaient pas été prévus dans le préavis ont été imputés à ce poste ; il devra être vérifié dans le détail en 2013.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2012 boucle avec un déficit de CHF 358'124, en regard du budget qui prévoyait une perte de CHF 332'547.

La capacité d'autofinancement, qui indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière, a chuté à CHF 18'086 alors qu'elle était d'environ CHF 1'000'000 l'an dernier.

L'endettement net de la commune s'élève à CHF 7'978'217, ce qui représente CHF 4'415/hab. (base 31.12.2012 : 1'807 habitants), alors que l'endettement bancaire se monte à CHF 11'609'064. L'endettement net par habitant est en augmentation de 5,25% par rapport à l'année précédente.

Administration générale

Pour l'année 2012, le résultat de ce dicastère est équilibré.

Néanmoins, nous constatons que le dépassement par rapport au budget du poste « honoraires et expertises » est dû aux honoraires de la société BDO, en raison de la mise en place d'un plan financier sur 5 ans. Ces frais devraient se réduire fortement à l'avenir car leur prestation ne se résumera qu'à une supervision.

Un dépassement de budget est également constaté au poste « subventions aux sociétés locales ». Dans les faits, l'état de Vaud a décidé de ne plus mettre gracieusement à disposition de la commune, la salle qu'utilise la fanfare pour ses répétitions à l'EMS La Rosière.

Bien que le poste « centre des jeunes » soit inférieur au budget, nous recommandons une meilleure gestion des frais sous contrôle des animateurs, ainsi qu'un rapport annuel détaillé des activités et de la fréquentation du centre.

Comme par le passé, il est à relever que les frais de location et de maintenance du matériel informatique sont très élevés. La Municipalité a indiqué que d'autres solutions plus économiques sont à l'étude.

Finances

Les revenus d'impôts ont augmenté de 11,26% par rapport à l'exercice précédent à CHF 4'435'532. Ceci est principalement dû aux impôts sur le revenu des personnes physiques, l'impôt à la source et des frontaliers, ainsi que les impôts sur les personnes morales. Au contraire, les droits de mutation ont diminué de moitié.

Les défalcatons d'impôts (soit les impôts irrécupérables) restent élevées.

Notre participation au fond de péréquation a augmenté approximativement de CHF 348'000, soit CHF 168'000 pour 2012 et CHF 180'000 provenant du décompte 2011. Un prélèvement de CHF 65'000 a été effectué sur les fonds de réserve prévu à cet effet.

Domaines et bâtiments

Nous constatons que pour ce dicastère les charges effectives sont supérieures de CHF 617'186 à celles budgétées. Elle est expliquée par la nouvelle méthode de comptabilisation des amortissements et des intérêts.

- Service technique

Le changement du moteur de l'Unimog a engendré un dépassement d'environ CHF 10'000.

- Domaines et pâturages

Le montant de CHF 30'000 alloué à l'entretien du Mont Bailly n'a comme l'année précédente pas été utilisé. Seules quelques clôtures ont été réparées.

- Bâtiment administratif et WC publics

Les WC publics ont été rénovés.

- Bâtiments du patrimoine financier

Comme l'année précédente, nous relevons que les frais d'entretien de l'Hôtel de l'Union sont supérieurs au budget. Toutefois, tous les frais engagés ont été indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, excepté la réfection de l'enseigne qui a coûté CHF 11'000.

Travaux

Une différence de charge de CHF 189'484 provient également des amortissements et des intérêts, ainsi qu'à une affectation au fond de renouvellement du réseau des égouts.

- Ordures ménagères et déchets

Une hausse de charge a été constatée pour le ramassage des ordures. Elle est due au tonnage exceptionnellement élevé précédent l'introduction de la taxe au sac.

- Égouts, épuration

Il est à noter que les revenus de ce poste sont supérieurs au budget. Ceci est dû à la taxe d'introduction et de raccordement, ainsi qu'à un remboursement de la TVA.

Instruction publique et cultes

Le montant des charges est supérieur au budget d'environ CHF 35'000 en raison des décomptes finaux de l'ASSAGIE. Par contre, la vente de matériel scolaire pour un montant de CHF 54'651 est un revenu exceptionnel.

Le coût par élève pour l'exercice 2012 se monte à CHF 4'253 contre CHF 4'050 en 2011.

Police

- Défense contre l'incendie

Les bornes hydrantes ont été révisées ou remplacées, ce qui explique un dépassement important des charges.

- Protection civile

La dissolution partielle du fonds de réserve abri PC, équivalente aux frais engagés pour la protection civile sur les 10 dernières années, a généré un revenu exceptionnel de CHF 207'499.

Sécurité sociale

Notre contribution à la facture sociale s'élève à CHF 1'283'767, soit une augmentation de 68,09%. Il faut toutefois relever que la contribution 2012 a été influencée par une donation exceptionnelle survenue en 2010 et qui devrait générer un remboursement de l'ordre de CHF 370'000 au moment du décompte final.

Le décompte final 2011 s'est soldé par une facture complémentaire de CHF 198'844 qui a été entièrement compensée par un prélèvement sur la réserve.

Services industriels

Ce poste dégage un excédent de revenus de CHF 164'316 provenant intégralement du service du gaz. Comme l'année dernière, ce dernier poste a bénéficié d'une rétrocession de Valgaz à hauteur de CHF 110'026. Contrairement à 2011, cet excédent de revenus n'a pas été affecté aux financements spéciaux afin de ne pas péjorer davantage le résultat de la commune en 2012.

Observations et remarques

La marge d'autofinancement a atteint un seuil alarmant durant l'exercice 2012. Le rehaussement des impôts entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013 vise précisément à retrouver un niveau de liquidités acceptable. Bon nombre d'éléments ayant un fort impact sur le résultat opérationnel de la commune ne sont pas influençables par la Municipalité, mais sont imposés par le canton et bien souvent imprévisible comme la péréquation et la facture sociale. Toutefois, nous recommandons une surveillance particulière des dépenses.

Plusieurs membres de la commission de gestion ont exprimé leur souhait de s'y représenter l'an prochain afin d'en favoriser la continuité.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur disponibilité, la clarté de leurs explications, et le travail accompli au cours de l'année 2012.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui veille chaque jour sur le domaine communal.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2012
2. d'adopter les comptes tels que présentés
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Pour la commission de gestion

Le Président :



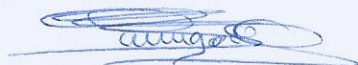
Christophe Pasche

Le rapporteur :



Daniel Egli

Les membres :



Carole Bourgeois



Frédéric Debonneville



Michel Jaccard